

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE  
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 29 avril 2019 à 14 h, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott, Jacques Martial, Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Valérie Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration de l'état d'urgence local;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance;
7. Méditation.

161-04-2019 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Alain Dubois  
**Appuyé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial  
**Et résolu**

**Que** soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

162-04-2019 DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL - RENOUVELLEMENT

**Considérant que** le débit et le niveau de l'eau du lac Maskinongé et de la rivière Mastigouche sont à des seuils critiques et que certaines précipitations sont annoncées et il y a lieu de croire à une augmentation du niveau de l'eau engendrant un risque réel et imminent d'un sinistre majeur et d'inondations sur une partie du territoire de la municipalité de Mandeville;

**Considérant qu'en** vertu des articles 42 et suivants de la *Loi sur la sécurité civile*, le conseil municipal de la municipalité de Mandeville, réuni en assemblée extraordinaire, a entériné par la résolution

numéro 159-04-2019, l'état d'urgence déclaré par la mairesse en date du 22 avril 2019, venant à échéance le 29 avril 2019 à 19 h 30;

**Considérant que** cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique;

**Considérant que** la situation due à la crue des eaux du lac Maskinongé et de la rivière Mastigouche continue d'être préoccupante au point où il est requis d'obtenir l'autorisation du Ministère de la sécurité publique, conformément à l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile*, afin de renouveler l'état d'urgence pour une période additionnelle de cinq (5) jours.

**En conséquence,**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Denis Prescott

**Appuyé par** la conseillère Madame Cécile Gauthier

**Et résolu**

**Que** la municipalité de Mandeville demande l'autorisation du Ministère de la sécurité publique, conformément à l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile*, afin de renouveler l'état d'urgence pour une période additionnelle de cinq (5) jours, soit du 29 avril 2019 à 19 h 31 au 4 mai 2019 à 19 h 30, inclusivement.

**Que** la municipalité renouvelle la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution 159-04-2019 pour une période additionnelle de cinq (5) jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique;

**Que** cette déclaration entre en vigueur le 29 avril 2019 à 19 h 31 pour une période additionnelle de cinq (5) jours.

**Que** la municipalité prolonge la désignation du directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Daniel Brazeau, ou son adjoint(e), à titre de coordonnateur des mesures d'urgence et de l'autoriser à exercer tous les pouvoirs prévus à la *Loi sur la sécurité civile* et à prendre toutes les mesures requises par la situation et son évolution.

**Que** la municipalité donne avis de la présente résolution aux autorités responsables, au Ministre de la sécurité publique et d'informer la population de la municipalité de Mandeville de la situation et de tout suivi jugé requis.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

163-04-2019

## **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial

**Appuyée par** le conseiller Monsieur Alain Dubois

**Et résolu**

**Que** la séance soit et est levée à 14 h 03.

**Adoptée à l'unanimité.**

## MÉDITATION

\*\*\*\*\*

---

**Francine Bergeron**  
**Mairesse**

---

**Valérie Ménard**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**